



Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'ESR
21, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Montreuil, le 18 avril 2023

Objet : demande d'audience.

Madame la Ministre,

L'Union nationale CGT des CROUS, la FERC-CGT et l'UFSE-CGT vous demandent de bien vouloir les recevoir au sujet de trois questions revendicatives pendantes au sujet des agents des CROUS.

- 1) L'organisation concrète des concours internes déplafonnés permettant aux agents DAPOUS souhaitant devenir fonctionnaires de le devenir. L'engagement du ministère et de la Fonction publique sur cette dérogation au plafonnement du concours interne doit maintenant devenir une réalité concrète pour les personnels.
- 2) Le passage des anciens agents de l'échelle 5 en C3, tel qu'il était prévu par l'accord de titularisation de 2017. Là aussi, les engagements de la ministre pris dans la lettre du 7 juillet 2022, précisant que la hausse du taux de promotion à 28% de 2022 à 2024 permettra de promouvoir ces agents, doivent se traduire concrètement, en direction des agents des Crous concernés.
- 3) Nous souhaitons aborder la question d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble des agents des Crous pour leur investissement et le surcroît d'activité auquel le réseau des œuvres fait face.

Ces sujets correspondent à des engagements du gouvernement vis-à-vis des agents, certains anciens, qui ne trouvent toujours pas de traduction concrètes, malgré l'urgence de leur résolution.

La décision du 3 avril 2023 aligne la grille des DAPOUS sur les grilles des catégories C et B « post-PPCR », en particulier les bas de grille. Le très long délai de transcription de la grille des fonctionnaires sur les grilles des Dapous pose problème.

L'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023 fera passer dès la mise en œuvre de cette décision le minimum fonction publique au moins à l'indice majoré 361. Ce faisant, les mêmes défauts de la grille des Dapous réapparaissent, les six premiers échelons de l'échelle 3, les cinq premiers échelons de l'échelle 4, les trois premiers échelons de l'échelle 5, les deux premiers échelons de l'échelle 6, sont dorénavant au SMIC, et l'amplitude de carrière au sein des grades est encore diminuée.

Cette réalité générera sans doute une nouvelle réfection des grilles des fonctionnaires de catégorie C et B. Nous demandons que soit établie une procédure beaucoup plus rapide de transcription de la grille des fonctionnaires sur la grille des Dapous.

D'autre part la longueur excessive de carrière de la grille des Dapous, en particulier de catégorie C mais aussi pour les B, n'est pas véritablement modifiée, malgré le raccourcissement d'un an de quelques échelons.

Veuillez recevoir Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe DELECOURT,
Co-Secrétaire général de
l'UFSE-CGT



Charlotte VANBESIEN
Secrétaire Générale adjointe
de la FERC-CGT



Jean HARCHOUCHE ; Stéphanie SUCH
Co-secrétaire généraux de l'UN-CGT-CROUS



Copie :

- Madame Marchand, Présidente du CNOUS.